

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 7 OCTOBRE 2021

**DEL-2021-180**

L'An deux mille vingt et un, le sept octobre, à 8 heures 45, le BUREAU du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 30/9/2021, s'est réuni 'Salle 300' de l'Espace Rencontre d'Annecy-le-Vieux, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

**Etaient présents :**

Mmes PARIS, TARAGON.

MM. AEBISCHER, BAUD-GRASSET, BOISIER, BOUVARD, COUTIER, DEAGE, DESCHAMPS, FRANCOIS, GYSELINCK, HACQUIN, JACQUES, MATHIAN, OBERLI, PEUGNIEZ, RATSIMBA, SADDIER, STEYER.

**Avaient donné pouvoir :**

Mme DETURCHE.

M. CHASSAGNE.

**Etaient absents ou excusés :**

Mmes DALL'AGLIO, MERMIER.

MM. DAVIET, GILLET.

**Assistaient également à la réunion :**

Mmes CELDA, GIZARD, JAILLET, KHAY, MALLET, PERRILLAT,

MM. BAILLY, CHALLEAT, JEZEQUEL, LOUVEAU, SCOTTON, SOULAS, VIVIAN : du SYANE

**Membres en exercice : 25**

**Présents : 19**

**Représentés par mandat : 2**

---

**Objet : COMMUNES DE BLUFFY, LESCHAUX ET SAINT-SYLVESTRE - SERVICE MUTUALISE DE CONSEIL ENERGIE - NOUVELLES CONVENTIONS D'ADHESION AU SERVICE DANS LE CADRE DU PROGRAMME ACTEE SEQUOIA**

**Exposé du Président,**

Dans le cadre de ses actions en matière de maîtrise de la demande en énergie et de développement des énergies renouvelables, le SYANE a mis en place un service mutualisé de Conseil en Energie auprès des collectivités.

Les modalités d'exercice de ce service sont définies dans le cadre d'une convention d'adhésion entre le SYANE et la commune et établis pour une durée de 4 ans.

Conformément aux conditions financières particulières approuvées précédemment par les élus du comité, dans le cadre du programme ACTEE SEQUOIA, il est proposé que la contribution annuelle appelée auprès des communes listées ci-après s'élève les 2 premières années (2021-2023) à 0,40 € /an /habitant DGF.

Les deux années suivantes (2023 à 2025), en application de la délibération du Comité syndical du 14 décembre 2020, la contribution annuelle appelée auprès des communes s'élève à 0,80 € /an /habitant DGF.

Les communes suivantes souhaitent adhérer au service de Conseil Energie :

Code INSEE	Nom de la commune	Nombre d'habitants DGF année N-1	Coût annuel 2021-2023	Coût annuel 2023-2025
74036	BLUFFY	449 habitants	179,60 €	359,20 €
74148	LESCHAUX	318 habitants	127,20 €	254,40 €
74254	SAINT-SYLVESTRE	654 habitants	261,60 €	523,20 €

Les membres du Bureau sont invités :

1. à approuver les adhésions au service mutualisé de Conseil en énergie, selon les conditions financières propres au dispositif ACTEE SEQUOIA délibérées lors du Comité du 1<sup>er</sup> avril 2021, des communes de BLUFFY, LESCHAUX et SAINT-SYLVESTRE pour une durée de 4 ans,
2. à autoriser le Président à les signer.

**Adopté à l'unanimité.**

Le Président,  
  
Joël BAUD-GRASSET.

**Syane**  
ENERGIES & NUMÉRIQUE